

Validité permanente
Entrée en vigueur le 1 ^{er} septembre 2019
Modifié le 02 octobre 2026
Adoption : CA du
3 pages

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL JEUNES (TDJ)
REGLEMENT PARTICULIER
Journée de simples

Article 1 - Etendue du règlement

Ce règlement a pour but de définir les conditions de participation et les modalités d'inscription au Trophée Départemental Jeunes (TDJ).

L'inscription au TDJ entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 2 - Critères de participation

Sont admis à participer au TDJ les joueurs landais et les joueurs des clubs hors Landes ayant signé une convention avec le CoBaLandes. Ces joueurs doivent être régulièrement licenciés à la FFBad pour la saison en cours et ne faire l'objet d'aucune suspension à la date de la compétition.

Article 3 - Catégories

Le TDJ est ouvert aux catégories minibad à juniors.

Un joueur peut s'inscrire dans une catégorie d'âge supérieure à la sienne. Les points acquis pour le classement général seront comptabilisés pour la catégorie choisie.

Article 4 - Tableaux

Les tableaux proposés sur cette journée seront le Simple Homme et le Simple Dame pour les catégories de benjamin à junior.

Toutefois s'ils le souhaitent, les joueurs des catégories benjamin et minime pourront s'inscrire en **Simple Intergenre**, regroupant filles et garçons.

Les joueurs des catégories Minibad et Poussin seront regroupés dans le tableau de **Simple Intergenre**.

Les têtes de séries seront déterminées par le CPPH à la date du tirage au sort, de même que le placement des autres joueurs dans les séries.

Dans la mesure du possible, tous les tableaux se dérouleront en séries de 3, 4, 5 ou 6 joueurs par catégorie d'âge et seront constitués par niveau de jeu.

Un tableau pourra être modifié si aucun des matchs n'est commencé, uniquement par le JA ou la Commission Compétitions, dans la mesure où le nombre de matchs / jour / joueur reste identique aux quotas déterminés.

Article 5 - Gestion du remplissage des tableaux

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 64 rue des Colibris 40100 DAX

Président : Victorien CHAUCHOY - ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY - ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Jean-Baptiste QUESNEL - ☎ 06.84.08.94.17 - competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>

Si le nombre d'inscrits rend impossible un déroulement dans de bonnes conditions du fait d'un trop grand nombre de matchs (par rapport aux capacités de la salle), la liste d'attente suivante sera mise en place :

- Joueurs des clubs hors Landes ayant signé une convention avec le CoBaLandes
- Les joueurs des catégories Juniors, ces-derniers ayant plus facilement accès aux tournois seniors
- Le nombre de joueurs d'un même club pourra être aussi limité dans certains tableaux si la Commission Compétition ou le JA le jugent nécessaire

Article 6 - Déroulement de la compétition

Le TDJ comporte 6 journées, détaillées sur le calendrier départemental. Elles se dérouleront dans des endroits différents dans le département. Elles sont préconisées aux clubs landais ayant un ou plusieurs gymnases adaptés à la pratique du badminton en compétition et dont la capacité d'accueil est suffisante pour recevoir une journée.

Si cela s'avère nécessaire, une même journée pourra être disputée dans deux gymnases. Un club ne pourra recevoir qu'une seule journée par saison, sauf dérogation accordée par le CoBaLandes. Les clubs ne faisant pas l'effort de recevoir une journée pourront être sanctionnés par le CoBaLandes sous diverses formes.

Article 7 - Estimation du nombre de matchs

Le nombre de matchs est estimé suivant le barème de la Commission nationale d'arbitrage et pour une durée moyenne de ~~28 à 30 minutes~~ 20 à 25 minutes suite à la mise en place du nouveau système de scoring en 15 points. A titre d'exemple, il est possible d'organiser de 145 à 180 matchs sur une salle de 6 terrains sur une journée de 10 heures.

Article 8 - Règles

Les règles du jeu sont celles éditées par la FFBad et sont complétées par ce règlement particulier.

Une tenue correcte dans le respect du règlement fédéral est exigée.

Les matchs se dérouleront suivant la répartition des sets et des points en vigueur au moment de la compétition.

Points particuliers :

- À l'engagement si le volant touche le plafond ou les structures attenantes, il sera remis une fois
- Au cours de l'échange, il sera compté faute.

Pour les minibad et les poussins, la longueur du terrain sera limitée aux lignes arrières de service de double et la hauteur du filet sera ramenée au centre à 1,375m et à 1,400m au niveau des poteaux.

Article 9 - Arbitrage

Chaque journée est placée sous l'autorité d'un JA. Ses décisions seront sans appel. Les matchs jusqu'aux ½ finales seront en auto arbitrage pour toutes les catégories, sauf pour les minibad et poussins pour lesquels tous les matchs seront arbitrés par des arbitres actifs ou des bénévoles licenciés ayant connaissance des règles d'arbitrage.

Article 10 - Volants

Ils sont à la charge des joueurs. Pour chaque match la fourniture doit être équitable entre chacun.

Tout joueur se présentant sur un terrain non muni de volants pourra être sanctionné. Un joueur classé P11 et + jouant contre un joueur classé inférieur aura le choix des volants, mais les volants plumes seront à sa charge.

Les joueurs Non Compétiteurs et P12 utiliseront les volants plastiques homologués par la FFBad. Toutefois, s'il y a accord entre eux, ils peuvent jouer en volant plume, à la charge du demandeur. Les joueurs P11 et + utiliseront les volants plumes homologués FFBad.

En cas de désaccord, les volants officiels du tournoi sont les MAVIS 370 et Linton 2.

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 64 rue des Colibris 40100 DAX

Président : Victorien CHAUCHOY - ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY - ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Jean-Baptiste QUESNEL - ☎ 06.84.08.94.17 - competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>

Article 11 - Récompenses

Pour chaque journée, une récompense d'un montant fixé par le CA sera remise aux vainqueurs et finalistes. À la fin de la saison, lors de l'Assemblée Générale, une récompense d'un montant fixé par le CA sera attribuée aux 2 meilleurs joueurs de chaque catégorie.

Article 12 - Organisation des journées, inscriptions et règlements

La gestion des inscriptions, la constitution des tableaux, l'envoi des convocations, sont à la charge de la Commission Compétition du CoBaLandes.

Le montant des inscriptions est fixé à 7€ pour 1 tableau et 10€ pour 2 tableaux.

La date limite de réception des inscriptions est fixée à 8 jours avant la compétition, 20h dernier délai, par mail à competitions.cobalandes@gmail.com

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée (date et heure). Les retardataires ne seront pas pris en compte et il n'y aura aucune dérogation possible. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou SMS.

Les droits d'inscription sont à régler ~~lors de l'inscription sur Badnet. par chèque de club à l'ordre du CoBaLandes, ou virement, AU PLUS TARD LE JOUR DE LA COMPÉTITION. Tout non-paiement à cette date entraînera l'exclusion du club concerné pour la journée suivante.~~

Le club receveur et le CoBaLandes déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

En cas de WO non justifié d'un joueur après la date de constitution des tableaux ou d'un désistement volontaire, les droits d'inscription restent acquis au CoBaLandes. Tout joueur engagé qui ne se présente pas à une journée sera déclaré WO. Il devra, le cas échéant, adresser un justificatif de son absence ~~sur le site myffbad.fr, rubrique justificatifs à la Ligue Nouvelle-Aquitaine sous 5 jours (clot@lnaqbad.fr / LNAQ Bad, 2 avenue de l'université, 33400 Talence).~~

À défaut, il se verra appliquer les sanctions prévues par le règlement FFbad :

- Interdiction de compétition pendant 2 mois pour une première infraction.
- Interdiction portée à 6 mois en cas de récidive. Un joueur ne pourra se réinscrire à une compétition qu'après expiration du délai de carence.

Article 13 - Le club receveur

Il met à disposition un gymnase, une sonorisation, un tableau d'affichage, une table de marque avec ordinateur et imprimante ainsi que des personnes compétentes pour l'utilisation du logiciel Badnet, ainsi qu'une buvette (recettes au profit du club receveur) aux tarifs préconisés par le CoBaLandes.

Il aura à sa charge la restauration du JA et des personnes de la table de marque si elles sont extérieures au club receveur.

Il doit assurer la présence de bénévoles suivant le cahier des charges.

Selon le bilan de la contractualisation mise en place sur la nouvelle saison, la réception de compétitions départementales entrant dans celle-ci, les dotations du CoBaLandes pour le club receveur seront versées en fin d'année sportive, après l'Assemblée Générale du CoBaLandes.

COMITÉ DE BADMINTON DES LANDES – siège : 64 rue des Colibris 40100 DAX

Président : Victorien CHAUCHOY - ☎ 06.45.59.03.96 – vichauchoy@gmail.com

Trésorière : Isabelle CHAUCHOY - ☎ 06.82.42.55.08 – isachauchoy@gmail.com

Commission Compétitions : Jean-Baptiste QUESNEL - ☎ 06.84.08.94.17 - competitions.cobalandes@gmail.com

Site : <http://www.cobalandes40.fr>